Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260520-2025_05_13-DE

Conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Absents :	2
Pouvoirs :	1

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Anita OBLIN, Jean-Luc GEFFROY, Carole PIGUEL, Jean-Paul LEBASTARD, Valérie JOUSSEAUME, David LE GALL, Elisabeth FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Morgane CALVEZ, Nathalie BILLON, Antoine MORIN, Jérémy JEGOU, Emeline MICHEL, Matthieu DAY et Anderson DO ROSARIO.

Absents : Didier ECHELARD, Carole DORVAL

Pouvoirs : Carole DORVAL donne pouvoir à David LE GALL

Secrétaire de séance : David LE GALL

N° 2026-05-13 :	**Remboursement pour frais avancés**
Rapporteur :	**M. HENRY**

M. le Maire expose qu'au cours de la dernière sortie de l'espace-jeunes à Brest, la carte bancaire allouée à la régie de dépenses de l'espaces jeunes s'est trouvée désactivée. La responsable du séjour s'est alors vue dans l'obligation de régler sur ses deniers personnels la somme de 288 € pour le repas de 18 personnes. Il convient de les lui rembourser dans les meilleurs délais.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le remboursement de la somme de 288 € à Mme Jeanne Le Meur en remboursement des frais avancés lors du séjour à Brest.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 22 mai 2026.

Fait le 22 mai 2026
Le Maire
Lionel HENRY